A Huguez J Jullien P Lapporte

J ardisson A marin

Mariage de Jean Ardoüin

Le troisieme feuvrier mille sept cens quinze le mariage accordé entre Jean Ardouin agé d'environ vingt et trois ans, fils de feu Honnoré et de feüe Marguerite Guadone du lieu de Quinson diocese de Riez d'une part, et Catherine Juliane agée d'environ vingt et huit ans fille de feu Marc Antoine et de feüe Marguerite Raile de ce present lieu de la garde d'autre a esté celebré dans cette eglise parroissiale apres les trois publications faites et l'attestation en forme de Messire Caffonel vicaire de la parroisse de Quinson en datte du vingt et huit janvier, legalisée par le seigneur eveque de Riez, en presence de nous curé et des parens et temoins requis et soussignés. apres avoir exigé leur mutuel consentement, nous les avons mariés selon le rit de notre sainte mere l'eglise catholique apostolique et Romaine. Joseph Bousquet, pierre Bousquet, Joseph Felix Julien, pierre Lary, et Marc Ardouin temoins ont signé apres moy. Reynoird curé J Bosquet p Bousquet

M Ardouin J. F. Jullien p Lary

Marie Reynaude morte

Marie Reynaude fille de pierre et de Therese Juliane, est morte le trois feuvrier mille sept cens quinze, agée d'environ huit ans, et a esté ensevelie le quatre dans le cimetiere de cette parroisse presens nous soussignés

Reynoird curé Masseilles prtre

Mariage du Sr Joseph Molinier

Le quatrieme feuvrier mille sept cens quinze, le mariage accordé entre sieur Joseph Molinier agé d'environ trente ans, fils de Me Louis notaire Royal et de feüe Demoiselle Marguerite Alegré de ce present lieu de la garde d'une part, et Demoiselle Claire Rose Rantier agée d'environ seize ans, fille de Me Jean baptiste procureur et de Demoiselle Ursule Gaillard de la ville de Cuers d'autre a esté celebré dans cette eglise parroissiale à onze heures apres midy avec la permission de Monseigneur l'eveque, apres une seule publication avec dispense des deux autres düement controlée en datte du vingt et neuf janvier, et l'attestation en forme de Messire Guerin curé de la parroisse de Cuers en datte du second feuvrier, en presence de nous curé et des parens et temoins requis et soussignés. apres avoir exigé leur mutuel consentement, le R. Pere Jean Joseph Rantier Recolet secondaire dans la parroisse, les a mariés avec notre permission, selon le rit de notre sainte mere l'eglise catholique apostolique et Romaine. Sr Joseph Molinier Delle Claire Rose Rantier. Me Louis Molinier notaire Royal. Me Joseph Mourchou notaire Royal de la ville de Toulon Sr Joseph Albert, Sr Jean baptiste Auriol, Sr Joseph Gaillard Mre Masseilles prestre, et Sr Cosme Moricard temoins ont signé apres moy Reynoird curé Mollinier

claire rose rantier Albert

Mourchou auriol

gaillard Masseilles prtre Moricard

Mariage de Jacques Trotebas

Le sixieme feuvrier mille sept cens quinze le mariage accordé entre Jacques Trotebas agé d'environ trente huit huit ans, fils de feu Honnoré et de feüe Catherine Signoret veuf de Lazare Nicolasse d'une part ~~de~~ Marie Hermite agée d'environ vingt et quatre ans, fille de feu Louis et de Marie Abeille tous de ce present lieu de la garde d'autre, a esté celebré dans cette eglise parroissiale apres les